

GRANDS NOMS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SAINT LOUIS

Valeur : 0,60 F

Couleurs : brun, vert

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce

par DECARIS

Format vertical 27 × 48

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 10 novembre 1967 à PARIS (Salon philatélique d'Automne - 8, rue Jean-Goujon - Paris 8^e) ;

générale, le 13 novembre 1967 dans les autres bureaux.

Petit-fils de Philippe Auguste et fils de Louis VIII, Saint Louis est né à Poissy le 25 avril 1214. La mort de son père, survenue en 1226 après seulement trois ans de règne, le fait accéder au trône sous le nom de Louis IX, mais son jeune âge — il a douze ans — pose, pour la première fois depuis l'avènement de la dynastie capétienne, le problème de la minorité du souverain. Un vœu oral de Louis VIII fait alors déroger à la coutume féodale, selon laquelle la tutelle devrait être attribuée aux princes du sang, oncles du jeune roi, et c'est en définitive à la mère de celui-ci, Blanche de Castille, que sont confiées la protection de l'héritier et la garde du royaume.

Grâce à l'aide des anciens conseillers de Philippe Auguste et au loyalisme des hauts barons de l'Ile de France, la reine-mère va parfaitement s'acquitter de sa double mission : d'une part, elle ne néglige rien pour donner à son fils une éducation accomplie, dans la stricte observance de la foi castillane; d'autre part, elle triomphe de la réaction féodale qu'appuie le roi d'Angleterre Henri III, acquiert la suzeraineté des pays de Blois, Chartres, Sancerre, Châteaudun et, enfin, étend l'influence française en pays d'Empire en donnant Marguerite de Provence comme épouse à son fils (27 mai 1234).

Devenu souverain en droit la même année, Louis IX a tant de respect et d'admiration pour sa mère qu'il lui laisse en fait les rênes du gouvernement. Son attachement filial ne masque toutefois ni faiblesse de caractère, ni indifférence à l'égard des affaires du royaume; certes, le roi est profondément religieux, mène une vie monastique et a pour qualités éminentes la charité et l'humilité mais, si tourné qu'il soit vers la spiritualité, il n'entend pas pour autant négliger les intérêts de la Couronne. Ainsi, lorsque la féodalité lui impose une dernière épreuve de force, il n'hésite pas à intervenir avec promptitude, successivement en Poitou — où un mois de campagne lui suffit pour battre les troupes anglaises à Taillebourg puis à Saintes (mai 1242) — ensuite en Languedoc où il obtient la reddition de Raimond VII de Toulouse (janvier 1243).

Bientôt sa réputation d'homme désintéressé, équitable et juste s'étend au-delà des frontières et, de toutes parts, on le sollicite pour arbitrer les conflits qui menacent la paix de l'Europe ; un exemple parmi d'autres : en véritable champion d'une justice supérieure à toute considération d'intérêt ou de personne, il s'interdit de prendre parti dans l'implacable querelle opposant le Saint-Siège et l'Empire germanique, mais invite le pape Innocent IV à venir le retrouver à Cluny pour une tentative d'apaisement qui, hélas, demeure vainque (novembre 1244).

Le 25 août 1248, Louis IX s'embarque à Aigues-Mortes à la tête de la VII^e Croisade en vue de délivrer Jérusalem tombée aux mains du sultan d'Égypte ; malheureusement, après six mois de préparatifs dans l'île de Chypre et la prise du port égyptien de Damiette (1249), c'est la défaite à Mansourah (1250), la retraite, puis la captivité. Libéré contre une énorme rançon, le roi décide de rester en Syrie pour assurer la délivrance des autres prisonniers ; il fait fortifier les places tenues par les Chrétiens — Jaffa, Césarée, Acre, Sidon —

rétablissement la concorde entre les Templiers, entretient même des ambassades auprès de ses ennemis musulmans et tartares — lesquels lui confèrent le surnom de « Sultan juste » — mais finalement, il doit renoncer à son rêve mystique. Quand il rentre en France, le 7 septembre 1254, deux années déjà se sont écoulées depuis la mort de Blanche de Castille...

Toujours fidèle à son principe — « La paix par le droit » — Louis IX signe peu après deux traités : celui de Corbeil (1258) règle à l'amiable les conflits de suzeraineté entre la France et l'Aragon à propos de la Catalogne et du Languedoc ; celui de Paris (1259) reconnaît à la France la possession de la Normandie, de l'Anjou, du Maine et du Poitou et rétrocède en compensation au roi d'Angleterre Henri III une part importante des acquisitions capétaines en Périgord, Limousin, Agenais et Saintonge ; désireux de « mettre amour entre ses enfants et ceux d'Angleterre qui sont cousins germains », Louis IX ne soupçonne pas alors que cette négociation contient en germe la guerre de Cent Ans...

En politique intérieure, le souverain est tout aussi partisan de la paix pour tous et d'une bonne justice à chacun : si, à l'âge de dix-huit ans, son intransigeance religieuse l'a conduit à laisser l'Inquisition s'installer en France, il a su, par la suite, s'opposer à certaines exigences du Saint-Siège et l'image, transmise par la tradition populaire, du « bon roi droitur » rendant la justice dans le bois de Vincennes ou dans son palais de la Cité n'est pas un mythe. En effet, respectueux jusqu'au scrupule des droits d'autrui à condition que les siens propres soient également reconnus, Louis IX attache son nom à d'importantes mesures administratives : abolition du duel judiciaire, qui substitue la « voie de droit » à la force ; multiplication des « cas royaux », c'est-à-dire ceux relevant de sa seule juridiction ; extension du droit d'appel devant ses tribunaux ; nomination d'enquêteurs chargés de visiter les provinces et de sanctionner les abus éventuellement commis par des agents royaux ; affirmation de la primauté de la monnaie royale sur les espèces féodales, décision favorable à l'unification du royaume et à son essor économique ; enfin, transformation de l'ancienne commission judiciaire de la « curia regis » des premiers Capétiens en « Parlement » où des légistes de profession siègent à côté des pairs et des grands prélats du royaume.

Par ailleurs grand bâtisseur — on lui doit de magnifiques cathédrales gothiques (Amiens, Beauvais, Bourges) et, à Paris, la Sainte-Chapelle, la Sorbonne, l'hôpital des Quinze-Vingts — Louis IX, dont la physionomie vivante ressort des chroniques de son biographe, le sire de Joinville, entend avant tout rester fidèle à son idéal religieux et c'est vraisemblablement ce qui l'incite, vingt-deux ans après son premier départ, à s'embarquer une seconde fois à Aigues-Mortes (12 juillet 1270) pour diriger la VIII^e Croisade. Il est dit cependant qu'il ne sera pas plus heureux cette fois que la première : en effet, à peine arrivé à Tunis, il meurt victime de la peste le 25 août, date à laquelle sera fixée la Saint-Louis après qu'un procès en canonisation ait sanctifié en 1297 celui que sa conduite, ses vertus et ses qualités avaient su faire unanimement apprécier de ses contemporains.

